

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE  
DES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE**

Avenant N° 2 à l'accord de prévoyance du 24 Juillet 2003

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

Les Syndicats d'employeurs signataires suivants :

- Le Syndicat de l'Architecture.
- L'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes.

D'une part,





Et

Les Syndicats de salariés signataires suivants :

- CFE-CGC BTP Section professionnelle SPABEIC
- Fédération BATI-MAT-TP CFTC
- Fédération Générale CGT-FO-BTP
- FNCB / SYNATPAU / CFDT
- FNSC CGT

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

1                        

## Article 1 : DESIGNATION DES ORGANISMES ASSUREURS

Conformément aux dispositions de l'article L.912-1 du Code de la Sécurité Sociale, et après examen du bilan établi les partenaires sociaux de la branche professionnelle des entreprises d'architecture conviennent de reconduire, pour une nouvelle période de 5 ans maximum, la désignation en tant qu'organismes assureurs de :

- IONIS PREVOYANCE et URRPIMMEC, selon la répartition géographique prévue à l'article 5 de l'accord de prévoyance susvisé, pour les garanties prévues aux articles 3.1, 3.2 et 3.6 de cet accord.
- l'OCIRP, Union d'Institutions de Prévoyance, pour les garanties prévues aux articles 3.3 et 3.4 de l'accord de prévoyance.

## Article 2 : DATE D'EFFET, DEPOT, EXTENSION.


Le présent avenant **prend effet le 1er janvier 2009**. Il sera établi en un nombre suffisant d'exemplaires pour être remis à chacune des parties signataires.

Par ailleurs, les parties conviennent de demander au Ministère chargé de la Sécurité Sociale et au Ministère chargé du Budget l'extension et l'élargissement du présent avenant, afin de le rendre applicable à toutes les entreprises entrant dans le champ de la Convention Collective Nationale des Entreprises d'Architecture et ce, en application de l'article L.911-3 du code de la Sécurité Sociale.

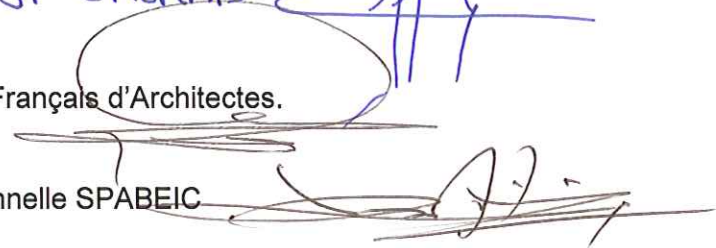
Fait à PARIS le 26 Février 2009  
En 12 exemplaires originaux,

### **Signataires :**

Le Syndicat de l'Architecture.

JF CHENAIS 

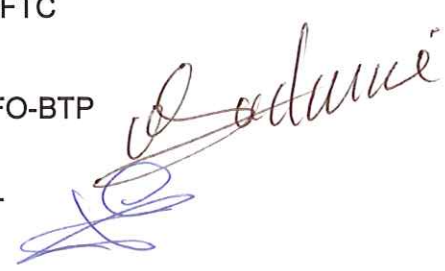
L'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes.



CFE-CGC BTP Section professionnelle SPABEIC

Fédération BATI-MAT-TP CFTC

Fédération Générale CGT-FO-BTP



FNCB / SYNATPAU / CFDT

FNSC CGT